



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recteur de l'académie de Dijon

- VU le code de l'éducation,
- VU le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié par les décrets 2020-472 du 23 avril 2020 et 2020-1634 du 21 décembre 2020 arrête relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée,
- VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié par les arrêtés du 23 avril 2020 et du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée et de la préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive,
- VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié par les arrêtés du 23 avril 2020, du 21 décembre 2020 et du 8 février 2021 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI),
- VU l'avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées en date du 19 décembre 2016,
- VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 26 janvier 2017,
- VU la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive,
- VU l'arrêté rectoral du 21 février 2023 fixant les dates et les modalités d'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), pour la session 2023.

ARRÊTE

Article 1 : Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, organisé dans l'académie de Dijon au titre de l'année 2023, est composé comme suit :

Présidente

Mme NIQUET-PETIPAS Pascale, IA-DASEN, DSDEN de la Nièvre

Vice-président

M. FAVE Pierre-Jean, IEN ASH académique, Rectorat de Dijon

Membres du jury

IA-IPR

Mme AUBOIS Elisabeth

M. LEMASSON Frédéric, IA-IPR, rectorat de Dijon

IEN ASH

Mme BAZIN Anne, IEN ASH, DSDEN de la Saône-et-Loire

M. GIEN Éric, IEN adjoint, IEN ASH, DSDEN de la Nièvre

M. INGRAO Olivier, IEN ASH, DSDEN de l'Yonne

Mme SALLES Sylvie, IEN ASH, DSDEN de la Côte d'Or

IEN

Mme ANGIOLINI Catherine, IEN Montceau-les-Mines

M. BASSET Patrice, IEN Autun

M. BRIOLLAND Nicolas, IEN Joigny

M. FRANCOIS Jérôme, IEN Mâcon nord

Mme FRAYER-MIETTAUX Janique, IEN adjointe, DSDEN de la Saône-et-Loire

Mme GIEN Annette, IEN Nevers sud
M. GOMBERT Yann, IEN Dijon centre
Mme JEANDROT Sylvie, IEN Maternelle/Adaptation
Mme NOTEBAERT Céline, IEN Dijon ouest
Mme PASCUAL Catherine, IEN maternelle
M. PERRIN Charles, IEN Chalon1
Mme ROUMIEUX Isabel, IEN Auxerre 1
Mme TESSIER Sara, IEN Sens 1
M. VANDERSTUYF Arnould, IEN Beaune

Formateurs

Mme BOIS Laurence, CPC Maternelle-adaptation
Mme BOULOGNE Sylvie
M. CARROT Sébastien, CPC ASH, DSDEN de la Saône-et-Loire
Mme DAOUST Caroline, CPC ASH, DSDEN de la Nièvre
Mme DUMAS Laetitia, CPC ASH, DSDEN de la Saône-et-Loire
M IANNELLA Sébastien
M. LEUTREAU Benoit, CPC ASH
Mme MOURIER Sylvie
Mme PATARIN Ludivine, CPC ASH, DSDEN de la Côte d'Or
Mme PINSARD Nathalie
Mme RAMALHOSA-ROUX Charlotte, CPC ASH
M. ROCHETTE Fabien
Mme SAULET Nathalie, CPC ASH, DSDEN de l'Yonne


Enseignants spécialisés

Mme BERGEROT Céline
Mme BOSTVIRONNOIS Anaïs
M BOURGET Benjamin
Mme BURDEYRON Claudine, DSDEN Auxerre
Mme CACHET Florence
Mme CHENNONIER Mélanie, Rased Aillant sur Tholon
Mme CHOVET Sandrine
Mme DHOTEL-PREVOST Pauline
Mme GEORGEOT Nicole
Mme GUILLEUX Laura
Mme JACQUET Samantha, Collège Jacques Prévert, Chalon sur Saône
Mme KIEFER Céline, CATTP Arlequin, Beaune
Mme KRUGER Sonia
Mme LAMOURET Sandrine
Mme MAUGENEST Coralie
Mme MELINA Catherine
Mme MONNE Virginie, ULIS EN St Jacques, Chenôve
Mme PIRET Juliette
Mme RAISON Marie-Laure
M. RICARDEAU Mathieu, CHU – Hôpital d'enfants, Dijon
Mme THOMAS Laetitia
M. TRAVER Hugues, PE ERUN
Mme UZAN Vanina
M. VALETTE Sébastien
Mme VAUDE Patricia
Mme WEISS Nathalie, ULIS, collège la Croix des Sarrasins, Auxonne

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 02 mai 2023

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon


Caroline VAYROU